



Par la présente, en application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de Beaufort est invité à se réunir en la salle des séances de la maison communale de Beaufort pour délibérer sur les objets suivants :

Ordre du jour

En séance publique:

Ecole fondamentale

1. Approbation de l'organisation scolaire 2025/2026
2. Approbation du PEP (Plan d'encadrement périscolaire) 2025/2026

Administration générale

3. Approbation de titres de recette 2025
4. Office sociale Régional : Approbation d'un crédit supplémentaire au budget de l'Office social Régional pour une infrastructure téléphonique
5. Approbation d'un crédit supplémentaire : 3/140/615100/99002 – Publicité et avis de presse

Commissions, syndicats et délégations

6. Nomination des membres auprès de la commission du 3^{ème} âge
7. Présentation des logos des commissions consultatives – point sans délibération

En séance à huis clos :

Ecole fondamentale

8. Organisation scolaire : affectation au poste C1 100% pour l'année scolaire 2025-2026
9. Organisation scolaire : affectation au poste C1 100%
10. Organisation scolaire : affectation aux 2 postes C2-4 100% pour l'année scolaire 2025-2026
11. Organisation scolaire : affectation aux 2 postes C2-4 100%
12. Organisation scolaire : affectation au poste C2-4 75% pour l'année scolaire 2025-2026

Beaufort, le 27 mai 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,
Jean-Luc Nosbusch

Le secrétaire communal,
Christophe Bastos
(contreseing art. 74 loi communale)